

La Commission mixte internationale, ont-ils fait remarquer, a fortement recommandé que les détersifs phosphatés soient interdits à compter de 1972, pour sauver le lac Érié, et à partir de 1975 au plus tard, pour sauver le lac Ontario, et leur éviter l'eutrophication, qui est un euphémisme pour désigner la mort.

Selon la *Gazette* de Montréal du 5 novembre, l'ancien président de l'Association de la faune du Québec aurait dit qu'il était ridicule que la ville de Montréal puise son eau potable dans un Saint-Laurent pollué. D'après le journal, il aurait déclaré:

L'eau potable qui alimente New York provient de lacs situés à une centaine de milles de la ville; mais nous, nous buvons nos eaux-vannes.

Et il n'y a pas que les Grands Lacs qui soient en danger. Certains députés ont lu toutes sortes de choses sur le sort réservé aux lacs et aux cours d'eau dans tout le pays. Dans la baie de Plaisance où se trouvent les installations de l'Electric Reduction Company of Canada, les algues se sont multipliées l'hiver dernier, anéantissant toute faune aquatique et, partant, le gagne-pain des pêcheurs.

J'ai lu l'autre jour que l'eutrophication gagnait rapidement le lac Osoyoos, dans la splendide région de l'Okanagan, et d'autres lacs s'en approchent. Les femmes du pays sont renversées qu'on les ait faites complices du double crime de la destruction des lacs et des rivières et de l'empoisonnement de l'eau dont les gens doivent se servir. Les lettres sur le sujet ont été nombreuses. L'une a paru récemment dans le *Globe and Mail*, et je cite:

Je me demande si nous, les femmes, sommes ignorantes, stupides ou criminellement égoïstes.

Si nous ne sommes rien de tout cela, pourquoi en dépit des terribles effets qu'ont les détersifs sur nos cours d'eau, nos rivières, nos lacs et les formes de vie qu'ils soutiennent, continuons-nous à employer ces produits? Si un poison était clairement étiqueté comme tel, en jetterions-nous sciemment des millions de gallons dans ces eaux presque mortes, nous faisant un tort grandissant à nous, à nos enfants et petits-enfants, si nous en avons, sans parler de la faune?

Je pense que non—alors, qu'attendons-nous?

J'ai déjà rapporté l'opinion des consommateurs montréalais. A mon avis, il faut des lois conformes aux recommandations de la Commission mixte internationale, y compris l'interdiction des détersifs à base de phosphates. La Commission précise que cette mesure doit se prendre d'ici 1972 si on veut sauver le lac Érié et pas plus tard qu'en 1975 pour sauver le lac Ontario. Je ne vois pas pourquoi on n'agirait pas de même pour les autres rivières et cours d'eau et je propose d'imposer l'interdiction dans tout le pays.

Naturellement, les fabricants de détergents et autres grosses entreprises ne veulent pas  
[M<sup>me</sup> MacInnis.]

d'une interdiction mais s'il s'agit de décider entre une aide à apporter à deux ou trois grandes industries ou la conservation de la vie et de la santé de notre population et de la beauté de notre pays, je sais quelle devrait être la décision du gouvernement. Qu'est-ce qui retient d'interdire ces détergents? La raison en est évidente, je pense. C'est à cause de sociétés comme Lever Brothers, Colgate-Palmolive-Peet et Proctor and Gamble of Canada Limited. J'ai des copies de lettres qui ont été envoyées à ces entreprises pour leur demander pourquoi elles ne s'étaient pas apparemment efforcées de trouver un produit de remplacement. Deux des réponses se ressemblent beaucoup, l'une venant de Lever Brothers, et l'autre de Proctor and Gamble. Elles signalent toutes deux qu'il n'existe pas de remplacement à l'heure actuelle. Je dois dire que ces lettres avaient été envoyées avant la découverte du produit dont je vais parler dans quelques instants.

Ces compagnies signalent qu'il faudra beaucoup de temps pour mettre au point un succédané, même si elles savent qu'en Suède on en a trouvé un depuis longtemps qui réussit très bien. Elles soutiennent que le meilleur moyen est de faire supprimer les phosphates par les usines d'épuration des eaux-vannes des municipalités, une fois qu'on aura utilisé le détersif. Quand j'entends cela, j'aurais bien aimé être un petit oiseau pour capter les rapports extra-sensoriels qui existaient entre les grandes compagnies de détersifs et le ministre qui a rédigé cette mesure législative, car il ne pouvait mieux aller dans le sens de leur pensée qu'il ne l'a fait dans la loi sur les ressources en eau du Canada. Il est intéressant de noter que le vice-président de l'Electric Reduction Company, la firme qui produit tous les phosphates utilisés dans la fabrication des détersifs au Canada, la même qui est responsable de la pollution dans la baie de Plaisance, de la mort des poissons et qui enlève le pain de la bouche des pêcheurs de Terre-Neuve, se trouve être également chancelier de l'Université de Toronto et président du Conseil des sciences du Canada.

Le 20 décembre 1969, M. Philip Jones, expert en pollution à l'Université de Toronto, a annoncé la découverte d'un succédané pour les détergents: il est non toxique et ne renferme pas de phosphate. Un groupe de ménagères en ont fait l'essai pendant trois mois; elles l'ont trouvé des plus satisfaisants et sous certains rapports un meilleur agent de nettoyage.

● (4.20 p.m.)

M. Philip Jones a annoncé que le produit était sûr et avait été examiné à fond; il conte-